

RECTORAT

Direction des
Personnels Enseignants
DIPE 4

DISCIPLINE:

ÉTABLISSEMENT:
(lieu du stage)

**DEMANDE DE CLASSEMENT DES LAURÉATS DES CONCOURS DANS LE CORPS
DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL**

I - ÉTAT CIVIL :

NOM d'usage : NOM patronymique :
.....
Prénom(s):
Nationalité: Date de naissance :/...../.....
Commune (de naissance): Département (ou Pays):
Adresse personnelle :
Mél : Téléphone :

II – SITUATION ACTUELLE : (Cocher les cases correspondantes)

- Stagiaire précédemment titulaire d'un corps d'enseignant du second degré : oui non
- Admis au concours PLP :

EXTERNE ⁽¹⁾ INTERNE RESERVÉ 3^{ème} CONCOURS Session :

⁽¹⁾ précisez le cas échéant au titre d'années de pratique professionnelle

Dernier diplôme obtenu ou diplôme le plus élevé (joindre copie) :

Intitulé : SESSION :

III – SITUATION(S) AVANT VOTRE NOMINATION EN QUALITÉ DE STAGIAIRE :

a) Etiez-vous fonctionnaire, agent de l'Etat ou des collectivités territoriales ?

Non (passez à la rubrique suivante b) Oui (complétez la sous rubrique a1 et le tableau de la page 3)

a1) Étiez-vous titulaire ?

Oui dans quelle administration ?
dans quelle catégorie ? (A, B ou C)

Non étiez-vous ? auxiliaire
contractuel
autres précisez

dans quelle administration ?
à quel indice ? (voir fiche de paye)

b) Avez-vous accompli des services d'enseignement dans un établissement public ou privé ?

- Non (passez à la rubrique suivante c) Oui (complétez le tableau de la page 3 et fournissez les pièces justificatives, voir page 4)

c) Avez-vous exercé une activité professionnelle dans le secteur privé ?

- Non (passez à la rubrique suivante IV) Oui (fournissez les pièces justificatives, voir page 4)

IV - SERVICE NATIONAL ACTIF :

- exempté réformé accompli : incorporé le.....
libéré le.....
(fournissez les pièces justificatives voir page 4)

- participation à la journée d'appel de préparation à la défense, date :.....(joindre le justificatif)

Je, soussigné(e)..... atteste l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

à le,
(Signature du demandeur)

TRÈS IMPORTANT - INFORMATIONS

En application des dispositions du statut particulier des professeurs de lycée professionnel (décret n°92-1189 du 6 novembre 1992, modifié), les stagiaires sont reclassés dès leur entrée en stage; cette opération consiste à déterminer l'échelon et par conséquent l'indice de rémunération du stagiaire.

Selon le concours (externe, interne, 3^{ème} concours) auquel le stagiaire a été admis (sous réserve de présentation des pièces justificatives) certaines activités professionnelles antérieures dans le secteur public ou privé, dans des fonctions enseignantes ou non, peuvent être prises en compte et permettent un classement à un échelon plus élevé, donc à une rémunération indiciaire supérieure.

L'échelon détenu par l'agent est également pris en compte dans le calcul de certains barèmes, pour le mouvement notamment.

En page 4 figurent les activités susceptibles d'être retenues; il convient de noter que cette liste de services, d'activités et de pièces justificatives n'est qu'indicative.

NB : les personnels en détachement dans un corps après inscription sur **une liste d'aptitude** ne sont pas concernés par ce type de classement

SERVICES ACCOMPLIS
(à renvoyer obligatoirement même si vous ne justifiez d'aucun service)

- Inscrivez **état néant** si vous ne justifiez d'aucun service susceptible d'être pris en compte.
- Mentionnez sur la présente page dans l'ordre chronologique, les services accomplis dans la mesure où ils sont susceptibles d'être retenus pour le reclassement. (Cf. page 4)
- Les disponibilités et les congés éventuellement obtenus en dehors des congés annuels sont également à indiquer de manière précise (nature et durée).
- En cas de besoin, établissez vos services sur papier libre, en respectant les en têtes de colonnes (les informations concernant la durée, les périodes, la modalité d'exercice - temps complet ou temps partiel, sont indispensables)

ADMINISTRATION ET / OU ETABLISSEMENT D'EXERCICE OU ENTREPRISE INDUSTRIELLE OU COMMERCIALE (1)	Qualité de l'agent (2)	PERIODES D'EXERCICE CONTINU		HORAIRE HEBDOMADAIRE ----- MODALITÉS DE SERVICE (4)
		du: jj/mm/aa.	au: jj/mm/aa (3)	

(1) Dénomination et adresse précises

(2) Selon le cas, indiquez le corps, le grade, la catégorie ou l'emploi ainsi que le statut : titulaire, stagiaire, auxiliaire, contractuel ou qualité de l'agent (cf. contrat de travail)

(3) Jour, mois, année

(4) Pour les services d'enseignement, indiquez la quotité hebdomadaire, pour les autres services indiquez temps complet ou temps partiel (en pourcentage)

A _____, le _____
Signature de l'intéressé(e)

LISTE INDICATIVE DES SERVICES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE RETENUS POUR LE RECLASSEMENT

**Réf. Décret n°92-1189 du 6 novembre 1992 modifié, portant statut particulier des PLP
Décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 modifié, relatif au reclassement**

Nature des services	Liste indicative des pièces justificatives à joindre
<p><u>Secteur public :</u></p> <p>Tous services accomplis en qualité de fonctionnaire ou d'agent non titulaire de l'Etat, des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière quels que soient :</p> <p style="padding-left: 40px;">- l'administration d'exercice - la qualité : titulaire, auxiliaire, contractuel, autres, ...</p> <p>Tous services de surveillance accomplis dans un établissement d'enseignement public (M.I., S.E, A.E.D.)</p> <p>-----</p> <p><u>Etablissements d'enseignement privés :</u> Tous services d'enseignement, accomplis en établissements d'enseignement privés (sont exclus les services effectués dans l'enseignement supérieur privé et dans les organismes de formation continue et professionnelle).</p> <p>-----</p> <p><u>Service National Actif :</u> Temps de service obligatoire, quelle qu'en soit la forme (service militaire, de défense, d'aide technique de la coopération ou des objecteurs de conscience)</p> <p>-----</p> <p><u>Services hors de France :</u> Services de lecteur ou d'assistant dans un établissement d'enseignement à l'étranger</p> <p>-----</p> <p><u>Activités professionnelles dans le secteur privé :</u></p> <p style="padding-left: 40px;">Ne sont pas concernés les PLP des disciplines suivantes : lettres-histoire, lettres-langues, mathématiques-sciences-physiques</p> <p>-----</p> <p><u>Cycle préparatoire :</u> Pour les lauréats du PLP qui avant leur admission avaient la qualité d'agent non titulaire</p>	<p>1) <u>Personnels titulaires :</u> Copie certifiée conforme du dernier arrêté de classement (promotion, etc....).</p> <p>2) <u>Maîtres auxiliaires, MI/SE :</u> (uniquement pour les personnels enseignants qui n'étaient pas dans l'académie de Lyon) - pour les MA : état des services et copie du dernier arrêté de classement. - pour les MI/SE : état des services ou certificats d'exercice précisant les durées exactes et les quotités de service.</p> <p>3) <u>A.E.D:</u> Copie(s) du ou des contrat(s), avenant(s), P.V.I.</p> <p>4) <u>Contractuels et personnels auxiliaires :</u></p> <p>- état des services établi par le bureau des non titulaires - copie(s) du ou des contrat(s) ou de l'arrêté de nomination faisant apparaître l'indice brut de rémunération, la période de travail et la quotité hebdomadaire de travail.</p> <p>-----</p> <p>1) <u>dans un établissement sous contrat:</u> établir un état de service (voir modèle page A3/4) à faire certifier par la division de l'enseignement privé (Rectorat de la dernière académie d'exercice)</p> <p>2) <u>dans un établissement hors contrat:</u> copie(s) du ou des contrat(s) et attestation(s) du ou des employeurs</p> <p>-----</p> <p>Document militaire faisant apparaître la date d'incorporation et celle de libération.</p> <p>-----</p> <p>Attestation des services faits à l'étranger + approbation du ministère des Affaires étrangères. (Cf. annexe D)).</p> <p>-----</p> <p>Attestations du ou des employeurs précisant le type d'activité, les durées exactes et les quotités de service</p> <p>-----</p> <p>Attestation d'admission au cycle préparatoire PLP.</p>

SERVICES NON RETENUS

- Services de surveillance accomplis dans l'enseignement privé
- Temps d'études en qualité de boursier de licence ou d'agrégation
- Services discontinus de vacataire
- Services au pair
- Allocation formation reclassement
- Stages dans le cadre d'études.
- CES, CEC
- Services effectués pour le compte d'une association loi 1901 (sauf lauréats du 3^{ème} concours)